



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CEBE (Suppléant) - COMBET (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - ROMERO (Suppléant) - SIMIONI (Suppléant).

Mme AJCHENBAUM a donné procuration à Mme VALERO.

N° 2024/01

Objet : Administration : Plan de financement du projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec

Vu la délibération n°2023/131 du 12 décembre 2023 relative à l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles à la Communes de Lautrec en vue de la réalisation du projet « pôle de santé »,

Monsieur le Président présente les éléments du projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec : le bâtiment sera situé au centre du village de Lautrec et une équipe de professionnels de santé est déjà constituée en Equipe de Soins Primaires (ESP) sur ce projet. L'objectif de la CCLPA est de favoriser le maintien et l'installation de nouveaux professionnels sur notre territoire en proposant des locaux neufs, fonctionnels, bien situés et avec des loyers modérés. Le montant des loyers sera calculé de manière à permettre le remboursement total de l'emprunt qui sera réalisé par la CCLPA pour l'autofinancement de ce projet. L'usage des locaux sera destiné uniquement à des professionnels de santé.

Le montant global des travaux étant estimé à 1.327.407,43 € HT, Monsieur le Président propose de retenir le nouveau plan de financement prévisionnel, comme détaillé ci-après :

Financeurs	%	Montants (€ HT)
ETAT - DETR	13,18 %	175.000,00
ETAT - DSIL	6,78 %	90.000,00
Département	13,18 %	175.000,00
LEADER	6,03 %	80.000,00
CCLPA	60,83 %	807.407,43
TOTAL	100 %	1.327.407,43

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de création d'un pôle de santé intercommunal à Lautrec, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Evelyne FADDI